

Décision 17-D-26 du 21 décembre 2017

relative à des pratiques mises en oeuvre
dans le secteur de la collecte et de la
valorisation de déchets banals d'entreprises

Posted on: 21 décembre 2017 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Fédération des entreprises du
recyclage (« FEDEREC »)

Dispositif(s)

Acceptation des engagements
Clôture de la procédure

Procédure(s)

Engagement

Entreprise(s) concernée(s)

Groupe La Poste



Lire

le texte intégral de la décision

522.23 Ko

le communiqué de presse